

E 6171

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 avril 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 11 avril 2011

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne – Projet de
décision du Conseil portant nomination de juges au Tribunal de la
fonction publique de l'Union européenne**



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 5 avril 2011

8639/11

LIMITE

**JUR 152
COUR 16**

NOTE

du: Secrétariat général du Conseil

au: Coreper (2ème partie)

n° doc. préc.: 8524/11 JUR 147 COUR 15

Objet: **Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne**

– Projet de décision du Conseil portant nomination de juges au Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne

Les délégations trouveront en annexe un projet de décision portant nomination de juges au Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne.

PROJET DE
DÉCISION DU CONSEIL
du ...
portant nomination de juges
au Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (ci-après "TFUE"), et notamment son article 257, quatrième alinéa,

considérant ce qui suit:

- (1) Les mandats de MM. Stéphane GERVASONI, Paul J. MAHONEY et Harissios TAGARAS, juges au Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne (ci-après "le Tribunal de la fonction publique"), viennent à expiration le 30 septembre 2011.
- (2) Un appel public à candidatures¹ a été lancé en vue de la nomination de trois juges au Tribunal de la fonction publique pour une période de six ans.
- (3) Le comité institué par l'article 3, paragraphe 3, de l'annexe I du statut de la Cour de justice de l'Union européenne s'est réuni les 13 et 14 janvier, les 3 et 4 mars ainsi que le 22 mars 2011. À l'issue de ses travaux, il a donné un avis sur l'adéquation des candidats à l'exercice des fonctions de juge du Tribunal de la fonction publique et a assorti cet avis d'une liste de candidats possédant l'expérience de haut niveau la plus appropriée.

¹ JO C 163 du 23.6.2010, p. 13.

- (4) Il convient dès lors de procéder à la nomination de trois personnes parmi celles figurant sur la liste susmentionnée juges au Tribunal de la fonction publique, pour la période allant du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2017, en veillant à une composition équilibrée du Tribunal de la fonction publique sur une base géographique aussi large que possible parmi les ressortissants des États membres et en ce qui concerne les systèmes juridiques nationaux représentés,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés juges au Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne, pour la période allant du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2017 :

[- ...

- ...

- ...]

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président